



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 17 avril 2025

2025-027	CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA CROIX ROUGE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------------	--

L'an deux mille vingt cinq, le 17 avril à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	13	19

Etaient présents :

M. Benjamin BADOUARD, Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Laurence CROIZIER, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, M. Richard MARION, Mme Cécile MARTY, M. Floyd NOVAK, Mme Isabelle PLICHON, Mme Anne REVEYRAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Bertrand ARTIGNY par M. Richard MARION, Mme Maéva PESENTI par Mme Anne GROSPERRIN, Mme Emilie PROST par M. Pierre CHAMBON, Mme Nicole SIBEUD par Mme Laurence CROIZIER, M. Cyrille VALLET par Mme Anne REVEYRAND, M. Lucien ANGELETTI par Mme Isabelle PLICHON.

Secrétaire élue : Pierre CHAMBON

1. CONTEXTE

A la suite de la crise de COVID-19, l'association la Croix Rouge a mis en place un dispositif Intervention en Campements Informels (ICI) pour répondre aux besoins urgents des populations vivant dans des conditions de grande précarité, telles que les squats, bidonvilles et campements informels. Ce dispositif s'inscrit dans l'action globale de la Croix-Rouge, reconnue pour son engagement en matière d'urgence, de secourisme et d'action sociale. Ses objectifs sont les suivants :

- Répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables,
- Améliorer leurs conditions de vie,
- Prévenir les risques sanitaires.

Les interventions du dispositif ICI couvrent plusieurs domaines essentiels :

- Eau-Hygiène-Assainissement (EHA) : mise en place de points d'eau, douches mobiles, distribution de produits d'hygiène, installation de solutions d'assainissement, et sensibilisation communautaire.
- Écoute et orientation : orientation des publics vers les structures compétentes pour garantir un continuum de prise en charge en matière d'hébergement, scolarité, aide alimentaire, soins, démarches administratives, etc.
- Maintien des liens familiaux : mise en place d'outils pour éviter la perte de contact avec les proches ou faciliter la recherche de familles séparées.
- Repair Lab : réalisation d'ateliers de réparation d'effets personnels pour renforcer l'autonomie, l'estime de soi et les liens sociaux.
- Initiation aux premiers secours : sessions adaptées pour les populations allophones.

Le dispositif ICI travaille en étroite collaboration avec les acteurs associatifs et institutionnels de la métropole lyonnaise pour maximiser l'impact des actions mises en place.

En ce qui concerne le volet Eau-Hygiène-Assainissement, l'une des actions importantes menées par la Croix Rouge est d'installer des points d'eau, des sanitaires et des toilettes tout en sensibilisant les habitants aux bons usages de ses installations (projet WASH).

Pour la mise en œuvre des actions de ce projet, la Croix Rouge sollicite auprès d'Eau du Grand Lyon – la Régie une participation financière sur le volet eau-hygiène.

2. CADRE JURIDIQUE

Selon ses statuts, Eau du Grand Lyon – la Régie contribue à mettre en œuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, conformément à l'article L. 2224-12-1-1 du CGCT et tel que, rappelé par l'article L. 210-1 du code de l'environnement.

Eau du Grand Lyon – la Régie accepte à ce titre la demande de subvention de la Croix Rouge et participe financièrement à la réalisation de son projet sur le volet Eau.

3. OBJET DE LA CONVENTION

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, Eau du Grand Lyon – la Régie et la Croix Rouge concluent une convention pour l'octroi de cette subvention.

Cette convention a pour objet l'octroi par Eau du Grand Lyon – la Régie d'une subvention à l'association la Croix Rouge pour la réalisation des actions suivantes :

- Identification des besoins en eau sur les campements
- Suivi des installations déployées : points d'eau fixes et mobiles, camion douche

La subvention est versée exclusivement pour la réalisation de ces actions.

Ces actions émanent de l'initiative de l'association, Eau du Grand Lyon – la Régie n'attend aucune contrepartie directe à cette contribution.

4. MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention versée pour la réalisation de ces actions est de 142.000 €.

5. DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4 ;
- Vu** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;
- Vu** les statuts d'Eau du Grand Lyon – la Régie ;
- Vu** la demande de subvention en date du 8 avril 2025 ;
- Vu** le projet de convention de subvention ci-annexé ;

DELIBERE

- ARTICLE 1.** Accepte le versement d'une subvention au profit de l'association Croix Rouge française pour un montant de 142.000 €.
- ARTICLE 2.** Approuve la convention de subvention ci-annexée et autorise le Directeur à la signer.
- ARTICLE 3.** Autorise le Directeur à engager la dépense correspondante.
- ARTICLE 4.** La dépense est prévue au budget primitif 2025 en section d'exploitation au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.*

Président du Conseil d'Administration



Anne GROSPELLE

Secrétaire de séance



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com